




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120123-18852-DE-1-1_0
Date de signature : 26/01/12
Date de réception : jeudi 26 janvier 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2012.112**

Séance publique du

23 janvier 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET** : AVENANT N°1 AU MARCHÉ N° A11.006 - MARCHÉ DE TRAVAUX DE RESTAURATION DES FAÇADES DE L'HÔTEL MAUREL DE PONTEVES - LOT N°1 INSTALLATION DE CHANTIER, PIERRE DE TAILLE, COUVERTURE - AVENANT N°1 PORTANT MODIFICATION DU BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES PAR AJOUT DE PRIX NOUVEAU.

Le 23/01/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17 janvier 2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dabbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN

**Excusés sans pouvoir :**

M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Alexandre GALLESE, M. Christian LOUIT, Mme Catherine SILVESTRE

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



08.03

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 23/01/12

-----

**RAPPORTEUR** : M. Maurice CHAZEAU

**CO-RAPPORTEUR(S)** : Mme Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

**Politique Publique** : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

**OBJET** : AVENANT N°1 AU MARCHÉ N° A11.006 - MARCHÉ DE TRAVAUX DE RESTAURATION DES FAÇADES DE L'HÔTEL MAUREL DE PONTEVES - LOT N°1 INSTALLATION DE CHANTIER, PIERRE DE TAILLE, COUVERTURE - AVENANT N°1 PORTANT MODIFICATION DU BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES PAR AJOUT DE PRIX NOUVEAU. - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Par délibération n° 2011-77 du 31 janvier 2011, vous avez autorisé Madame le Député Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer le marché portant sur les travaux de restauration des façades de l'Hôtel Maurel de Pontevès ou Hôtel d'Espagnet – Aix en Provence – Lot n°1 : Installation de chantier, pierre de taille, couverture avec l'entreprise MARIANI.

Il s'agit d'un marché à prix unitaires, dont l'exécution est articulée en plusieurs tranches :

<b>Tranches</b>	<b>Délais d'exécution</b>
Tranche ferme : façade nord, sur le Cours Mirabeau	5 mois
Tranche conditionnelle : façade ouest, sur la rue du 4 Septembre	4 mois

Les délais d'exécution de l'ensemble des lots et de chacune des tranches partent de la date fixée par l'ordre de service, prescrivant au titulaire du lot concerné, de commencer (en premier) l'exécution des travaux lui incombant.

Le délai d'affermissement est fixé au maximum à 12 mois dès réception de la tranche ferme.

Lors de l'exécution de la tranche ferme sur la façade principale côté Cours Mirabeau a été constatée la nécessité de renforcer la structure d'un balcon par mise en place d'une poutre métallique type IPE200. Cette prestation n'ayant pas été prévue dans le bordereau de prix initial, il est donc demandé l'ajout d'un prix nouveau défini comme suit :

« Fourniture et pose d'une IPE200, scellement inclus » d'un prix unitaire au Kg fixé à 20,34€ HT.

Le montant total du marché (toutes tranches confondues) est estimé à 318 337,43€ HT.

Le montant total des prestations détaillées dans le projet d'avenant est estimé à 1 139,04€ HT (56 unités), soit 0,36% de l'estimation globale du marché, la portant ainsi à 319 476,47€ HT.

Ce projet est conforme aux dispositions de l'article 20 du Code des marchés publics relatives à l'économie du marché. Compte-tenu de la faible incidence financière (inférieure à 5%) et conformément à la Circulaire du 29 décembre 2009 relative au Guide de bonnes pratiques en matière de marchés publics, ce projet n'a pas été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offre.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

**ADOPTER** : l'avenant n° 1 du marché n° A11-006 - Travaux de restauration des façades de l'Hôtel Maurel de Pontevès ou Hôtel d'Espagnet – Aix en Provence – Lot n°1 : Installation de chantier, pierre de taille, couverture, portant ajouts de prix nouveau relatif à la fourniture et pose d'une IPE200, scellement inclus.

**AUTORISER** : Madame le Député Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à le signer, ainsi que tout document s'y rapportant.

**2012.112 - AVENANT N°1 AU MARCHÉ N° A11.006 - MARCHÉ DE TRAVAUX DE RESTAURATION DES FAÇADES DE L'HÔTEL MAUREL DE PONTEVES - LOT N°1 INSTALLATION DE CHANTIER, PIERRE DE TAILLE, COUVERTURE - AVENANT N°1 PORTANT MODIFICATION DU BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES PAR AJOUT DE PRIX NOUVEAU.**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 51</b>
<b>Présents</b>	<b>: 46</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 51</b>
<b>Pour</b>	<b>: 51</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité**

**le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,**

**Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25 janvier 2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



Aix en Provence  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

DIRECTION DES MUSEES  
ET DU PATRIMOINE CULTUREL

TRAVAUX DE RESTAURATION DES FACADES DE L'HOTEL MAUREL DE PONTEVES OU HOTEL  
D'ESPAGNET - AIX EN PROVENCE

LOT N°1 : Installation de chantier, pierre de taille, couverture

MARCHE N°A11-006 PASSE LE 31 JANVIER 2011  
AVEC LA SOCIETE MARIANI

AVENANT N°1  
PORTANT MODIFICATION DU BORDEREAU DE PRIX UNITAIRE  
PAR AJOUT DE PRIX NOUVEAU

## **I – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE INITIAL**

### **1.1 – Identification du marché**

Marché n°A11-006: Signé le 31 janvier 2011, enregistré le 4 février 2011 par la sous-préfecture d'Aix-en-Provence et notifié le 8 février 2011 à la société MARIANI.

Objet et forme du marché : Travaux de restauration des façades de l'Hôtel Maurel de Pontevès ou Hôtel d'Espagnet – Aix en Provence – Lot n°1 : Installation de chantier, pierre de taille, couverture.

#### Durée du marché :

Les délais d'exécution de l'ensemble des lots et de chacune des tranches partent de la date fixée par l'ordre de service, prescrivant au titulaire du lot concerné, de commencer (en premier) l'exécution des travaux lui incombant.

Le délai d'affermissement est fixé au maximum à 12 mois dès réception de la tranche ferme.

<b>Tranches</b>	<b>Délais d'exécution</b>
Tranche ferme : façade nord, sur le Cours Mirabeau	5 mois
Tranche conditionnelle : façade ouest, sur la rue du 4 Septembre	4 mois

#### Montant du marché :

Marché à prix unitaires pour un montant estimatif de 318 337,43€ HT, toutes tranches confondues.

### **1.2 – Identification de la personne publique contractante et du titulaire** :

Le marché ci-dessus mentionné a été conclu entre :

- Monsieur Maurice CHAZEAU, Adjoint délégué aux Marchés Publics agissant en qualité de Personne Responsable du Marché et en vertu de la délibération du Conseil Municipal N° 2011.77 du 31 janvier 2011;
- D'autre part, Monsieur J.M. MARIANI, Président Directeur Général de l'entreprise MARIANI dont la société est inscrite au registre du commerce et des sociétés d'AVIGNON (84), sous le numéro 1999 B 37, SIRET 421 467 879 00027 et domiciliée 53 rue Berthy Albrecht – Courtine – 84000 AVIGNON.

## **II – OBJET DE L'AVENANT N°1**

2.1 – Le présent avenant a pour objet l'ajout d'un prix nouveau au bordereau de prix unitaires, concernant la prestation suivante :

- Fourniture et pose IPE 200, inclus le scellement (Renfort du balcon) comportant un prix unitaire au Kg fixé à 20,34€ HT.

### **2.2 – DESIGNATION DES ARTICLES SUPPLEMENTAIRES**

Le coût unitaire des prestations susmentionnées, précisé dans le devis joint en annexe, sera intégré dans le bordereau de prix initial. Le montant total des prestations ainsi définies est estimé à 1 139,04€ HT.

### **III- PAIEMENT**

Les sommes dues par la Ville d'Aix-en-Provence, en règlement des prestations effectuées dans le cadre du marché A11-006 désigné au chapitre I, seront versées au crédit du compte ouvert auprès de la SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDITS – Agence d'Avignon - sous le numéro 000250029 H – clé RIB 27 – Code banque 30077 – code guichet 01400 – IBAN FR03 3007 7014 0000 0025 0029 H 27 – BIC SMCTFR2AXXX.

### **IV – AUTRES CLAUSES**

Toutes les clauses du marché désigné au chapitre I demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

### **V – SIGNATURES DES PARTIES**

<p><b>Pour Société MARIANI</b> Le Mandataire Nom et qualité du signataire</p> <p>Fait à Le (cachet de la société)</p>	<p><b>Pour la Ville d'Aix-en-Provence</b> <b>Signature du représentant du pouvoir</b> <b>adjudicateur habilité par la délibération en</b> <b>date du .....</b></p> <p>Fait à Aix-en-Provence, Le</p>
---	--